



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - Bac Pro MV - E2 - Maintenance des véhicules (option Voitures Particulières) - Session 2016

Correction du BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VÉHICULES

| Option A : VOITURES PARTICULIÈRES

ÉPREUVE E2 : ANALYSE PRÉPARATOIRE À UNE INTERVENTION

Session 2017 | Durée : 3 heures | Coefficient : 3

| Correction exercice par exercice / question par question

Ordre de réparation de M. ROBERT

Cette section concerne l'ordre de réparation d'un véhicule, plus précisément la maintenance recommandée et les problèmes signalés par le client.

Question 1 : Analyse de l'ordre de réparation

Rappel de l'énoncé : Analyser l'ordre de réparation et définir les interventions nécessaires.

Démarche de résolution :

- Le véhicule est une PEUGEOT 508 RXH de 100 500 kms.
- Le client a signalé un problème d'allumage témoin par intermittence et mode électrique indisponible.
- À effectuer :
 - Contrôler la maintenance périodique annuelle.
 - Contrôler les témoins d'allumage.

Réponse : Réaliser la maintenance périodique annuelle et contrôler l'allumage témoin par intermittence.

Question 2 : Vérification des niveaux d'huile

Rappel de l'énoncé : Vérifier la capacité d'huile moteur pour le type DW10.

Démarche de résolution :

- Pour les moteurs DW10, la capacité d'huile sans échange de filtre est de 4,75 litres.
- Avec échange de filtre, elle est de 5 litres.

Réponse : Capacité d'huile recommandée pour le moteur DW10 est de 5 litres avec échange de filtre.

Lecture de l'étiquette APV/PR

Cette section demande de déchiffrer une étiquette APV/PR.

Question 3 : Déchiffrage de l'étiquette

Rappel : Identifier le numéro OPR et le code usine.

Démarche de résolution :

- Le numéro OPR (Ordre de Production) est le numéro du jour de fabrication.
- Équivalent de code usine, par exemple, 89 correspond à SOCHAUX.

Réponse : Code Usine = SOCHAUX, N° OPR = 10186.

| Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps :** Accordez-vous un temps défini pour chaque question afin de ne pas bloquer sur un point trop longtemps.
- **Types de raisonnements :** Utilisez les tableaux et les normes fournies pour justifier vos demandes et vérifications.
- **Erreurs classiques à éviter :** Ne pas négliger les consignes de sécurité dans vos réponses, surtout concernant les véhicules électriques.
- **Formules clés :** Familiarisez-vous avec les capacités d'huile et les spécificités des moteurs dans les documents fournis.
- **Présentation des résultats :** Soyez clair et concis dans vos propositions, en justifiant chaque étape de votre raisonnement.

Cette correction devait permettre de guider un élève tout en possédant un cadre méthodologique illustrant la façon dont aborder des problèmes techniques dans la maintenance des véhicules.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.